

**Si un tabouret de 1,30 n'a pu être installé c'est qu'il manquait de la profondeur en ③ mais nullement parce que la canalisation d'assainissement aurait rencontré la canalisation d'eau de 0,16.**

Voir les pièces 1 et 6

1) La cote fil d'eau avec un tabouret de 1,30 serait de 19,27 en ⑤ :

Le tabouret en place est de 0,88 avec une cote fil d'eau de 19,69. La cote fil d'eau avec un tabouret de 1,30 serait donc :  $19,69 - 1,30 + 0,88 = 19,27$

2) En partant de ③ pour relier le tabouret de 1,30 en ⑤ on ne rencontre pas la canalisation d'eau de 0,16 mais la canalisation d'assainissement est en contre pente et ce n'est donc pas réalisable.

**Le relevé de monsieur Rolland de la DDAF (pièce 1) me permet de dire que mon annexe aurait pu être desservie par un tabouret plus profond au même emplacement que le tabouret actuel.**

1) La cote fil d'eau la plus profonde possible en ⑤ (pièce 1) peut être 19,31 :

La boîte ⑤ se raccorde par l'intermédiaire d'une canalisation de diamètre 0,125 en ③ à la canalisation de diamètre 0,16. En ③ la cote fil d'eau est de 19,28. On peut noter que la pente entre ① et ② est de  $(19,40 - 19,28) / 38,83 = 3 \text{ mm / m}$ .

Considérons une pente de 5 mm / m (pente adoptée par l'entreprise de maçonnerie Dosseul à l'intérieur de ma propriété) pour raccorder ⑤ à ③ d'une distance de 6,20 m (indiqué 6,50m dans pièce 1 (1)). Dans ces conditions la cote fil d'eau en ⑤ est :  $(19,28 + (0,005 \times 6,20)) = 19,31$

Noter que c'est bien la cote fil d'eau en ③ qui limite la profondeur en ⑤ .

2) Avec cette cote de 19,31 le tuyau assainissement PVC de 0,125 reliant ③ à ⑤ passe en ④ sous la canalisation d'eau de 0,16 en l'affleurant :

La distance ⑤ à ④ est d'environ 2,20 m (1) soit un dénivelé de  $0,5 \times 2,20 = 0,01 \text{ m}$ . Ce qui fait que le fil d'eau est 19,30 en ④ et entraîne que la génératrice supérieure de la canalisation d'assainissement est à  $(19,30 + 0,125) = 19,43$  et vient donc affleurer la génératrice inférieure de la canalisation d'eau .

Cette démonstration souffre de ce que je ne sais pas si la cote fil d'eau est celle d'une génératrice inférieure ?

3) l'annexe peut être desservie par cette cote fil d'eau de 19,31 :

La pièce 5 et la cote de fond de tabouret actuel de 0,88 nous permettent de déduire la cote fil d'eau de l'annexe :  $19,69 - 1,30$  (tabouret pièce 5) + 0,88 (tabouret actuel) + 0,34 (dénivelé pièce 5) = 19,61.

La distance entre l'annexe et ⑤ est d'environ 58 m (pièce 3), soit avec une pente de 5 mm / m un dénivelé minimum de  $58 \times 0,005 = 0,29 \text{ m}$ .

Nous en déduisons la cote fil d'eau nécessaire en ⑤ :  $19,61 - 0,29 = 19,32 > 19,31$  (de la pièce 6)

### Remarques :

(1) Mesures faites par mes soins car il apparaît sur la **pièce 1** que des mesures sont approximatives, par exemple : 6,50 m de ⑤ à ⑥ et 6 m de ⑦ **au raccordement de la canalisation principale** alors qu'en mesurant sur le plan cette dernière distance serait à peu près identique !

2) La solution avec Fe de 19,31 en ⑤ (**pièce 6**) n'est peut-être pas réalisable avec les tolérances admissibles sur les cotes relevées. C'est vraiment le jour de la réalisation qu'il aurait fallu faire appel aux différentes parties car là tout était ouvert et mesurable. Non, je crois vraiment, comme la mairie de Haute Goulaine, que le maître d'œuvre a été négligent de ne pas alerter puis ensuite de ne rien dire.

3) Il fallait, le jour de l'expertise, étudier la **position de la canalisation d'eau** du côté de chez monsieur Gilard, mon voisin, car il se peut que la solution soit de ce côté. Déjà on gagne quelque centimètres sur la cote fil d'eau et peut-être aussi que la canalisation d'eau est plus basse ou plus haute, je ne saurais dire.

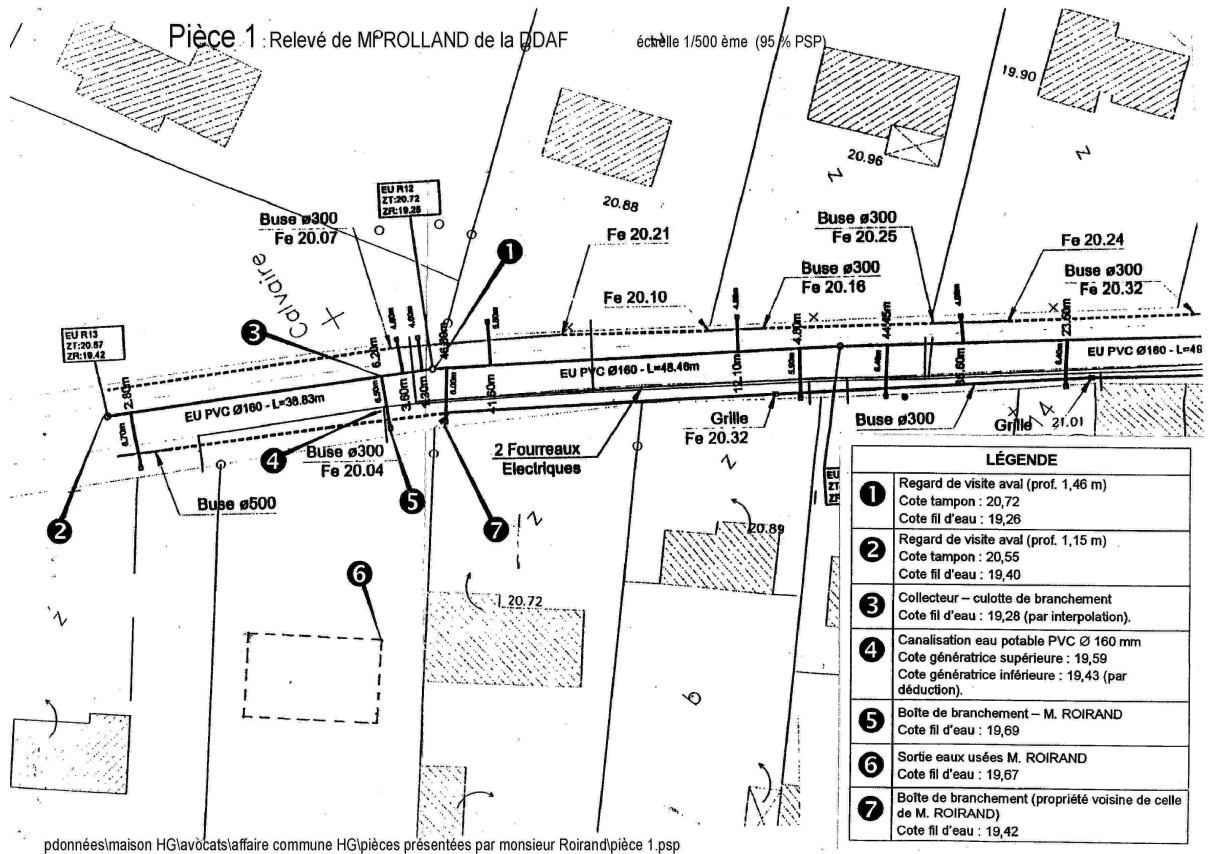
4) Lorsque la mise en œuvre du réseau d'assainissement a commencé ma maison était hors d'air. Il semble qu'il eût été raisonnable, avec ces difficultés techniques, de constater que ma maison ne pourrait se raccorder ni pour mon annexe, ni pour mon habitation principale.

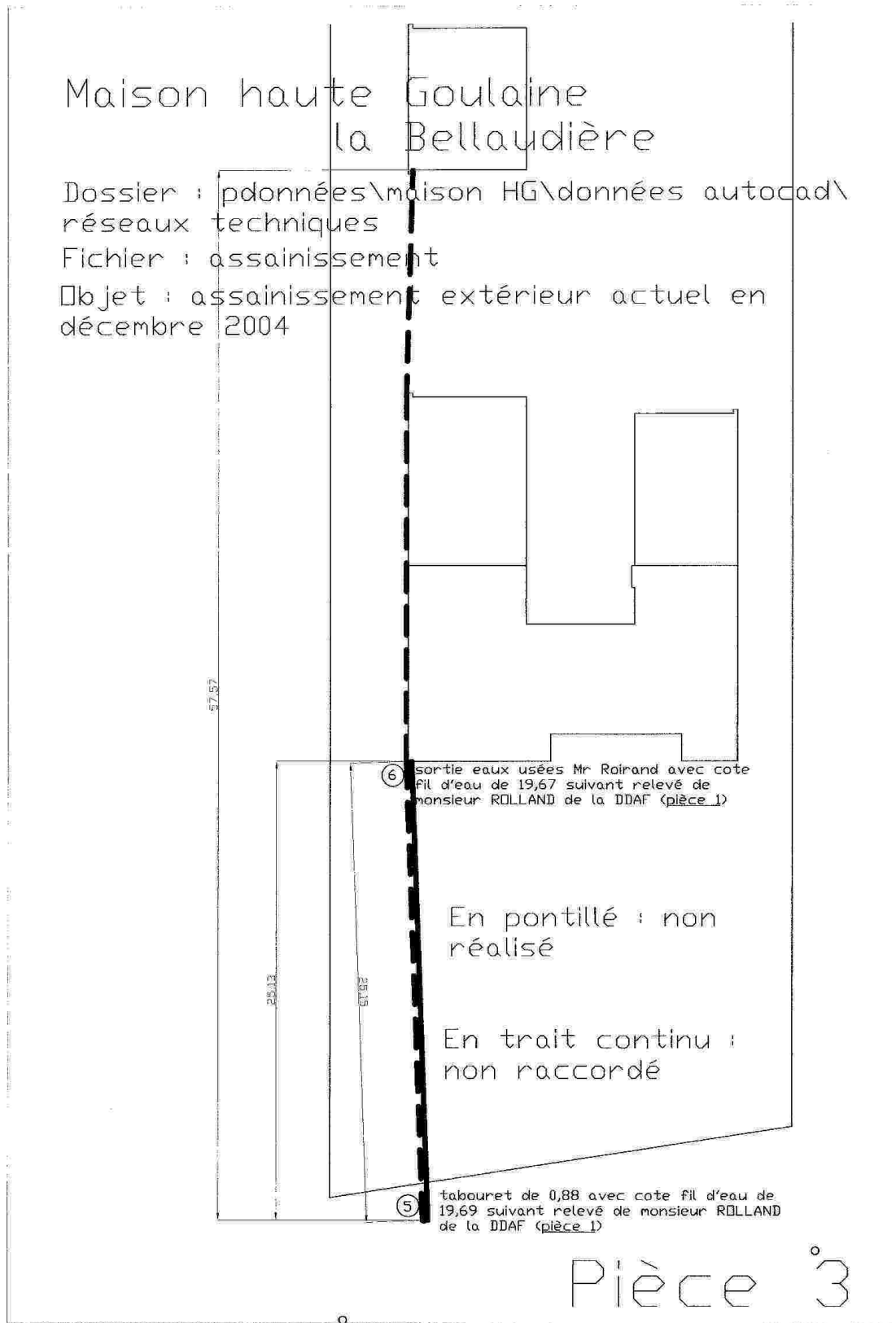
### Conclusions :

1) Il me semble, sous cet éclairage, qu'il faille :

Soit confirmer que la solution avec cote fil d'eau, en ⑤ , de 19,31 est viable  
Soit analyser une solution possible du côté de chez monsieur Gilard

2) Comme je l'ai indiqué à mon conseil Maître Plateaux le 20/11/2004 j'ai un impératif financier fin mars 2005 et je suis obligé d'habiter ma construction à cette date. Il faut donc trouver une procédure d'urgence pour que l'assainissement soit en place à cette date (même provisoire, pour mon habitation principale, sans pompe de relevage). Si ce n'était pas possible il faudrait donc impliquer une partie adverse qui me réglerait mensuellement la somme de = 895,17€ que je devrai à ma banque, mensuellement, à partir de cette date et que je ne puis assumer sans avoir vendu mon habitation actuelle.





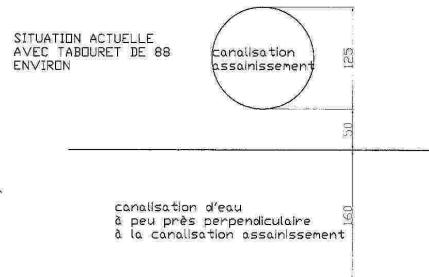
Maison Haute Goulaine, la Bellaudière

Dossier : maison HG\données autocad\plans projet\assainissement

Fichier : Pièce 4.dwg

Objet : Croisement de la canalisation assainissement et d'eau

Ce plan que j'ai réalisé résulte de mesures que j'ai prises en présence de Monsieur Prenaud, Expert. Il indique les cotes de croisement de la canalisation EU et de la canalisation d'eau.

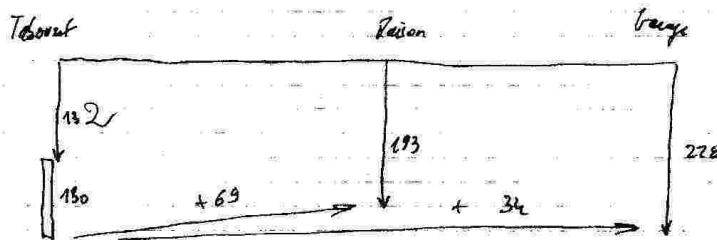


## Pièce 4

Dessiné par Joseph Roirand, 1 décembre 2004, Echelle 0,2

### pièce 5 : Relevé topographique de Mr Paquereau le 20/06/2003

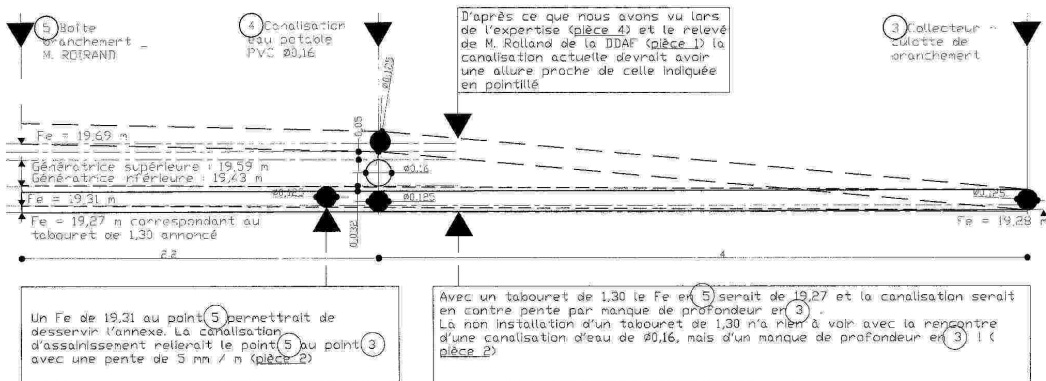
132 = niveau laser / dessus tabouret



donnees\maison HG\assainissement\relevé topographique Paquereau  
20 06 2003.psp

Maison Haute Goulaine la Bellaudière  
 Dossier : maison HG\données autocad\plans projets\assainissement  
 Fichier : pièce 6  
 Présentation : Présentation1  
 Objet : Commentaires de Mr Roirand suite au relevé de Mr ROLLAND (pièce 1)

remarque importante : Me préciser ce qu'est la cote fil d'eau car pour l'instant je l'ai assimilée à une génératrice inférieure ce qui peut fausser les commentaires.



Pièce 6 Dessiné par Joseph Roirand décembre 2004

échelle 1 / 25 ène